École de conduite : Auto école de la Mairie

2, avenue de l’aérodrome 94310 Orly

 LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L’EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L’EXAMEN

LE PERMIS B

**A/Les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire**

Au-delà du plaisir de conduire, l’automobile est devenue l’outil indispensable de nos vies modernes (études, loisirs, travail). Le caractère incontournable du permis de conduire se retrouve même amplifié dans les communes françaises peu desservies par les transports en commun. L’augmentation du nombre de véhicules, conséquence inévitable de ces évolutions sociétales confère ainsi à la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire un caractère primordial au vu des enjeux.

- En termes de sécurité : en effet, rouler en sécurité est une nécessité pour tous. De plus, selon les chiffres de la sécurité routière, les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Ainsi 562 jeunes ont perdu la vie dans un accident de la route en 2017 sur 3448 décès au total. (Chiffres issus du rapport annuel de l’observatoire national interministériel de la sécurité routière)

 Les accidents de la route ne sont pas une fatalité et le programme de formation doit permettre aux nouveaux conducteurs de se déplacer avec un risque limité d’accident corporel ou de décès.

- En termes de connaissances : l’objectif général est d’amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en matière savoir être, savoirs faires, savoirs et savoirs devenir. L’enseignant de l’établissement choisi doit par la qualité de son approche pédagogique vous transmettre un ensemble de connaissances indispensables à la validation des compétences identifiées dans le cadre du REMC remplaçant l’ancien programme national de formation. (PNF)

- En termes de partage de la route

**B/Le déroulement de la formation**

1/Évaluation

 En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d’une grille d’évaluation de départ.

Pour donner suite à celle-ci, un volume conseillé d’heures de conduite sera déterminé avec un minimum de 20 heures imposé par la réglementation. Le stagiaire est cependant libre d’accepter ou pas la proposition qui sera alors formalisée au sein du contrat signé entre le stagiaire ou son représentant légal s’il est mineur et l’établissement d’enseignement de la conduite. Ensuite, le stagiaire débutera l’apprentissage du code de la route soit en salle de code soit par le biais d’un produit de code en ligne. Il bénéficiera également de cours thématiques à propos de la sécurité routière assurés par un enseignant de la conduite. Parallèlement ou pas, débute l’apprentissage de la conduite pour se préparer à l’examen pratique du permis B. L’ensemble de ces phases doit permettre au stagiaire l’acquisition de compétences qu’un conducteur responsable doit mettre en œuvre pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il faudra que le stagiaire prenne conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l’obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Il va également apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites et également au travers de cette formation préparatoire comprendre les règles du code de la route ainsi que l’influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques sur la conduite d’une automobile. Il devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite (approche citoyenne de la conduite).

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, l’aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser la progression. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, le livret d’apprentissage décompose les items nécessaires à l’acquisition des quatre compétences prévues par le REMC et accompagne l’élève dans leur acquisition. Sont ainsi détaillés les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par les enseignants, précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il est ainsi possible pour le stagiaire de mesurer la réussite et d’apprécier les éléments à faire progresser et également de s’autoévaluer.

Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé par l’enseignant de la conduite, le stagiaire pourra se présenter aux épreuves du permis de conduire.

**C/Les conditions de passage des épreuves de l’examen et leur déroulement**

Lorsque les compétences nécessaires sont acquises (validation des quatre étapes de formation et un examen blanc favorable), l’établissement se charge d’inscrire le stagiaire à une session d’examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 heures de conduite (pour les élèves en boite mécanique) ou 13 heures. (Pour les élèves en boite automatique)

Pour la catégorie AAC, le stagiaire doit être âgé au minimum de 17 ans et demi et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

Pour le permis B et la conduite supervisée, il doit être âgé au minimum de 18 ans.

Tout candidat désirant se présenter à un examen qu’il soit théorique ou pratique, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, pourra se voir présenté à l’épreuve en question après signature d’une décharge. En cas d’échec, l’établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

Pour pouvoir passer l’examen pratique, il faut avoir obtenu l’examen théorique général du permis de conduire (ETG basé sur le code de la route).

Pour valider l’examen de code, un maximum de 5 fautes est toléré.

Le nombre maximum de présentations à l’examen pratique est de 5 sur une période de 5 ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire. Un échec supplémentaire à l’épreuve pratique entraîne l’obligation de repasser l’épreuve théorique.

Suite à la modernisation de l’examen de code, celui-ci se déroule dans des centre agréés (la Poste, SGS…).

L’inscription à l’examen théorique se fait sur les sites web de ces centres. Les stagiaires de l’établissement sont inscrits sur les sites par les personnels de l’auto-école.

Concernant l’épreuve finale (pratique), lorsque votre moniteur vous dira que vous êtes prêts (l’ensemble des compétences requises sont validées sur les supports destinés à cet effet) et que vous vous sentez prêt à passer cet examen, une date d’examen est programmée.

Le déroulement de l’épreuve théorique

Il s’agit d’une séance collective en salle d’une durée d’1h30. Le candidat est soumis à 40 questions auxquelles il doit répondre grâce à un boîtier. Les boîtiers sont ensuite corrigés et les résultats adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'auto-école ou directement à l'élève. Les candidats sont reçus à l’examen à partir de 35 bonnes réponses.

Le déroulement de l’épreuve pratique :

Lorsque vous avez passé au moins 20 heures de conduire et que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen. Vous devrez vous présenter au lieu de l'examen indiqué en arrivant en avance.

A noter qu'un candidat peut également passer l'épreuve pratique sur un véhicule automatique. Cette formation est soumise à quelques règles spécifiques.

Durée :

L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat inclues. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en ville que hors agglomération.

Bilan de compétences

L'examinateur appréciera votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

• La connaissance et l'utilisation des commandes ;

• La prise d'information ;

• L’adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route ;

• L’application de la réglementation ;

• La communication avec les autres usagers ;

• Le partage de la chaussée ;

• Le respect des distances de sécurité.

L'examinateur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires :

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve.

La liste des erreurs éliminatoires est longue. Voici une liste d'exemples non-exhaustive :

Non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, Intervention de l'examinateur sur le volant ou les pédales, Franchissement d'une ligne continue, Circulation en sens interdit, Circulation à gauche sur une chaussée à double-sens

Tests au cours de l'épreuve

Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat devra également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve :

• Il lui sera demandé de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire définis au préalable par l'examinateur.

• L'examinateur teste la vue du candidat (en lui demandant de lire une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule.

• Lors d'un arrêt librement choisi par l'examinateur, celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule. Le candidat doit également répondre à une question sur la sécurité routière. Ainsi qu’une question de premier secours. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse.

Manœuvres

Deux manœuvres doivent être effectuées par le candidat. Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision. Pour la marche arrière, il peut s'agir des manœuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour. La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examinateur, et non du candidat. Le freinage est également annoncé par l'examinateur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible. `

Questions

L'examinateur posent comme dit précédemment deux questions aux candidats et lui demande de vérifier un élément technique du véhicule.

Depuis le 1er janvier 2018, les candidats au permis ont une question sur les notions élémentaires de premier secours lors de leur examen de conduite. Cette question s'ajoute à celle sur la sécurité routière et à la vérification d'un élément technique du véhicule, qui existaient déjà auparavant. Une formation sur les gestes de premier secours est ainsi intégrée à la préparation de l'examen du permis.

Réponse de l'examinateur

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examinateur établit le total chiffré des points obtenus. La réponse à l'examen du permis de conduire vous est transmise par voie postale ou par email. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de deux mois à compter de la date de l'épreuve.